

Province de Québec  
Municipalité du canton d'Amherst  
MRC des Laurentides

À une séance publique de consultation de la Municipalité du canton d'Amherst ayant pour but d'expliquer le projet de règlement adopté par résolution numéro 61-10, ce projet de règlement ayant pour objet de créer une nouvelle zone résidentielle 88-R-1 et modifiant la grille des usages et de recueillir les commentaires des personnes et organismes désirant s'exprimer.

Sont présents à cette séance publique de consultation, les membres du conseil :

Le maire, monsieur Bernard Lapointe

Les conseillers Gaston Beaulieu, Ronald Robitaille, Carole Martineau, Daniel Lampron, Denise Charlebois et Yves Duval.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier / directeur général et Mme Hélène Dion secrétaire-trésorière adjointe et dga sont aussi présents.

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que les avis publics ont été publiés conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne de certificat ce 12 avril 2010.

---

Bernard Davidson, sec-très./dg

Le maire explique le projet de règlement 61-10 et entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Province de Québec  
Municipalité d'Amherst  
MRC des Laurentides

#### SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 63-10

#### AYANT POUR OBJET DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE À MÊME LA ZONE RÉSIDEN- TIELLE 88-R SOIT LS ZONE 88R-1 ET MODIFIANT LA GRILLE DES NORMES DE ZONAGE

ATTENDU QU'UN règlement de zonage portant le numéro 352-02 est en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'UNE demande de modification au règlement de zonage nous a été présentée par les propriétaires des lots 2-25 et 2-26 du rang 5 nord afin d'autoriser dans la zone 88-R les logements multifamiliaux;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est de ne pas autoriser l'usage multifamilial sur la totalité de la zone 88-R et de créer une nouvelle zone soit la 88R-1;

ATTENDU QUE le conseil désire amender ledit règlement relativement à la grille des normes de zonage et créer une nouvelle zone soit la zone résidentielle 88R-1;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance régulière du 8 mars 2010;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement s'est tenue le 12 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 63-10 soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le présent projet de règlement a pour objet de créer une nouvelle zone à même la zone 88-R, soit la zone 88R-1.

Croquis montrant la zone 88R-1 :

ARTICLE 2 : La grille des normes de zonage reproduite sous la cote « Annexe C » est modifiée en y ajoutant une colonne intitulée 88R-1 en y inscrivant tous les usages autorisés dans la zone 88-R plus l'usage multifamilial.

ARTICLE 3 : Le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à la majorité.

---

Bernard Lapointe, maire

---

Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et dg

Province de Québec  
Municipalité d'Amherst  
MRC des Laurentides

Saint-Rémi d'Amherst, le 12 avril 2010

À la séance régulière du conseil de la municipalité d'Amherst tenue le 12<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2010, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Denise Charlebois
Carole Martineau	Yves Duval

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga sont aussi présents.

PENSÉE DU MOIS : Puisqu'on ne peut changer la direction du vent, il faut apprendre à orienter les voiles. (James Dean)

Monsieur le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR

##### Assemblée ordinaire du 12 avril 2010

- 1- Ouverture de la séance.
- 2- Ratification de l'ordre du jour.
- 3- Ratification de la séance ordinaire du 8 mars 2010  
Résolutions numéros 41-10 à 62-10 inclusivement.
- 4- Ratification des déboursés pour le mois de mars 2010  
Chèques fournisseurs numéros 210109 à 210209 inclusivement pour un montant de 250 434,52 \$; chèques salaires et rémunérations du conseil numéros 6739 à 6816 pour un montant de 31 256,00 \$.
- 5- Correspondance.
- 6- Administration générale
  - a) Dépôt du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2009.
  - b) Avis de motion, modification au règlement du comité CCHP.
  - c) CRELA Laurentides, résolution confirmant la participation de la municipalité au programme Bleu Laurentides.
  - d) Décès le 13 janvier 2009 sur le chemin Lajeunesse , dépôt du rapport du coroner.
  - e) Fédération Québécoise des Municipalités, résolution ayant pour objet de s'opposer à la tenue simultanée d'élection scolaire et municipale.
  - f) Résolution acceptant les conditions de renouvellement de l'assurance collective de SSQ-Vie pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011.

- g) Programme de création d'emplois Intégration travail Québec.
- h) Contrôle et vidange des fosses septiques et régénération de la bande riveraine : résolution pour engager un inspecteur adjoint pour la saison 2010.
- i) Formation pour les élus municipaux, remerciements à Me Denis Dubé.
- j) Résolution pour engagement d'une secrétaire administrative.
- k) Internet haute vitesse, suivi du dossier.

7- Sécurité publique

- a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie.
- b) Résolution autorisant l'octroi du contrat pour la fourniture de plaques d'identification et poteaux.
- c) Mise en situation camion incendie 1991.

8- Voirie municipale

- a) Réfection du chemin de Rockway-Valley.
- b) Ministère des Transports du Québec, réponse à notre demande de signalisation.
- c) Panneaux d'interdiction de stationnement rue St-Louis sur un côté de la rue.

9- Hygiène du milieu

- a) Camion et benne pour collecte des déchets.
- b) Informations sur le projet Éco-Centre.
- c) Dépôt de l'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable, correctifs à apporter.

10- Urbanisme et mise en valeur du territoire

11- Loisirs et culture

- a) Aménagement du parc à Rockway-Valley.
- b) Aménagement du terrain de soccer.

12- Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de question(s)

15- Levée de la séance

RÉS 64-10 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que l'ordre du jour soit adopté en déplaçant le point 6-b) en 12-a) et en ajoutant le point 7-d) Changement de fournisseur pour les téléavertisseurs.

Adoptée à l'unanimité.

RÉS 65-10 : PROCÈS-VERBAL

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2010, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que le procès-verbal du 8 mars 2010 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions numéros 41-10 à 62-10 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

RÉS 66-10 : DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MARS 2010

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les déboursés du mois de mars 2010 : chèques fournisseurs numéros 210109 à 210209 inclusivement pour un montant de 250 434,52\$ et chèques salaires et rémunérations du conseil numéros 6739 à 6816 pour un montant de 31 256,00 \$.

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

SATISFACTION DES CITOYENS CONCERNANT L'ENTRETIEN D'HIVER

Plusieurs citoyens se sont dits très satisfaits de l'entretien des chemins durant la dernière saison hivernale.

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES, DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE AUPRÈS DU COMITÉ BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE MASKINONGÉ

La municipalité de Lac-des-Plages a mandaté M. Pierre Boivin pour la représenter auprès de l'organisme de Protection du Bassin Versant de la rivière Maskinongé.

RÉS 67-10 : GESTION DU CHEVREUIL DANS LES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT la baisse du cheptel de chevreuils dans les Laurentides;

CONSIDÉRANT le débalancement important du ratio mâles / femelles;

Il est proposé par M. le conseiller Yves Duval

DE recommander au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de limiter, pour les zones 10 Est et 15 Ouest, la récolte de mâles à ceux possédant un minimum de trois pointes sur un côté de panache, et ce applicable dès l'automne 2010.

Adoptée à l'unanimité.

REDDITION DE COMPTES AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL,  
LETTRE DU DÉPUTÉ M. SYLVAIN PAGÉ À MME JULIE BOULET

M. le député Sylvain Pagé a fait parvenir à la municipalité une copie de la lettre qu'il a adressée à la ministre des Transports Mme Julie Boulet en regard des revendications des municipalités concernant la reddition de comptes au Programme d'aide à l'entretien du réseau local.

RÉS 68-10 : DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil accepte le dépôt du rapport financier ainsi que du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2009 préparés par Amyot Gélinas, senc.

Adoptée à l'unanimité.

RÉS 69-10 : PROGRAMME BLEU LAURENTIDES, DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE  
ET SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR 2010

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que Mme la conseillère Carole Martineau soit désignée pour agir à titre de représentante de la municipalité pour le programme Bleu Laurentides 2010 et que le directeur général M. Bernard Davidson soit mandaté pour signer un contrat d'un maximum de 10 000 \$ avec CRE Laurentides.

Adoptée à l'unanimité.

ACCIDENT DU 13 JANVIER 2009 SUR LE CHEMIN LAJEUNESSE, DÉPÔT DU RAPPORT DU  
CORONER

Dans son rapport d'investigation des causes et circonstances de l'accident survenu le 13 janvier 2009 sur le chemin Lajeunesse, le coroner Michel Ferland a formulé des recommandations qui s'adressent à la municipalité. Il recommande que la municipalité fasse l'acquisition du chemin Lajeunesse afin d'en faire une voie publique sécuritaire et qu'elle porte une attention particulière aux autres chemins privés sur son territoire afin de s'assurer que ceux-ci soient sécuritaires.

Considérant que :

- la municipalité n'a pas de juridiction sur les chemins privés lui permettant d'intervenir ;
- qu'un règlement régissant les conditions d'acquisition d'un chemin par la municipalité est en vigueur et que le propriétaire du chemin a la possibilité de s'en prévaloir;

Le conseil décide de ne pas donner suite à ces recommandations.

Le dossier a été transmis aux assureurs de la municipalité.

RÉS 70-10 : SIMULTANÉITÉ DES ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU QU'en guise de suivi de ce forum, le ministère de L'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi no 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

Il est proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

DE RÉITÉRER l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE DEMANDER aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Sylvain Pagé, député de Labelle, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

RÉS 71-10 : ASSURANCE COLLECTIVE, RENOUVELLEMENT 2010-2011

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la municipalité d'Amherst;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011, sont justifiées;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa deuxième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la municipalité d'Amherst et qu'ils jugent opportun de les accepter;

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

QUE le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la municipalité d'Amherst pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011 au montant de 31 942,77 \$, taxes incluses.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.

Adoptée à l'unanimité.

RÉS 72-10 : PARTICIPATION AU PROGRAMME INTÉGRATION-TRAVAIL LAURENTIDES

Considérant qu'un bénéficiaire du programme Intégration-Travail Laurentides a offert ses services à la municipalité;

Considérant que le directeur des travaux publics a dressé une liste des nombreux travaux que cette personne pourrait exécuter;

Considérant qu'Emploi Québec défraie 40 % du salaire avant avantages sociaux;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le directeur général M. Bernard Davidson soit mandaté pour finaliser le dossier avec Intégration-Travail Laurentides et soit autorisé à faire les vérifications d'usage préliminaires à l'engagement.

Adoptée à l'unanimité.

RÉS 73-10 : ENGAGEMENT DE ROBERT GEFFROY, INSPECTEUR ADJOINT POUR LA SAISON 2010

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que M. Robert Geffroy soit engagé pour une période de 26 semaines à titre d'inspecteur adjoint, au taux horaire de 18 \$ pour une semaine de travail de 37,5 heures.

Adoptée à l'unanimité.

RÉS 74-10 : REMERCIEMENTS À ME DENIS DUBÉ, FORMATION AUX ÉLUS MUNICIPAUX

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil remercie chaleureusement Me Denis Dubé pour la formation qu'il a dispensée gracieusement aux élus municipaux. Cette formation s'est avérée fort intéressante et instructive.

Adoptée à l'unanimité.

RÉS 75-10 : ENGAGEMENT DE MME LINDA PROULX , SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

Considérant que la candidature de Mme Linda Proulx a été retenue par le comité de sélection pour le poste de secrétaire administrative;

Considérant que, devant l'accroissement de la tâche administrative, le Conseil juge nécessaire de fournir un soutien administratif additionnel et ouvre un poste à temps partiel, lequel est établi pour l'année 2010 à 3 jours/semaine;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la Municipalité procède à l'engagement de Mme Linda Proulx à titre de secrétaire administrative. Le taux horaire est établi à 15 \$ pour une semaine de travail de 35 heures. La période de probation est établie à 6 mois.

Que Mme Mylène Charlebois soit engagée pour combler le poste à temps partiel au taux horaire de 15 \$.

Que le Conseil autorise les déboursés nécessaires à l'achat d'un poste informatique additionnel.

Adoptée à l'unanimité.

RÉS 76-10 : INTERNET HAUTE VITESSE

Considérant la proposition de Barrett Xplore Inc. , datée du 9 avril 2010, pour la fourniture d'un service Internet haute vitesse sur tout le territoire de la municipalité;

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que le Conseil signale à Barrett Xplore Inc. son intérêt dans le projet et mandate le directeur général pour assurer le suivi du dossier, effectuer les vérifications nécessaires et, le cas échéant, demander le soutien financier offert par le MAMROT (Communautés Rurales Branchées).

Adoptée à l'unanimité.

#### RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois de mars, la brigade est intervenue pour deux incendies mineurs et il n'y a eu aucune intervention des premiers répondants.

#### RÉS 77-10 : OCTROI DU CONTRAT, FOURNITURE DE PLAQUES DE NUMÉROS CIVIQUES ET ACCESSOIRES

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le contrat pour la fourniture de plaques de numéros civiques et accessoires soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Signotech inc. au coût de 12 \$ la plaque et de 11,75 \$ le poteau.

Adoptée à l'unanimité.

#### RÉS 78-10 : UTILISATION DU CAMION INCENDIE 1991

Considérant que la pompe du camion-citerne GMC TOPKICK 1991 n'est plus opérationnelle pour combattre un incendie de résidence mais que le véhicule est dans un état satisfaisant;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le dit véhicule soit utilisé pour faire du transport d'eau.

Adoptée à l'unanimité.

#### RÉS 79-10 : AVIS DE NON RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AVEC CENTRE DE TÉLÉPHONIE MOBILE (CTM)

Considérant que le contrat de location de pagettes avec Centre de téléphonie mobile Itée se renouvelle automatiquement chaque année à moins qu'une des parties ne donne un avis écrit de non-renouvellement 30 jours avant l'expiration du terme;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil avise Centre de téléphonie mobile Itée (CTM) qu'il met fin au contrat de location de téléavertisseurs au terme du contrat, soit le 30 juin 2010.

Adoptée à l'unanimité.

#### RÉFECTION DU CHEMIN DE ROCKWAY-VALLEY, SUIVI DU DOSSIER

M. le maire transmet les dernières informations reçues concernant la réfection du chemin de Rockway-Valley. La ministre des Transports estime qu'un budget de 2 M\$ permettrait une bonne réfection du chemin entre Saint-Rémi et Huberdeau. Le gouvernement du Québec serait disposé à défrayer 1 M\$, une somme de 200 000 \$ proviendrait de l'enveloppe discrétionnaire du député et 800 000 \$ incomberait aux deux municipalités via les programmes de taxes d'accise sur l'essence ou autres programmes gouvernementaux. La proposition n'est pas officielle mais le dossier progresse.

## RÉPONSE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS À NOTRE DEMANDE DE SIGNALISATION

Le ministère des Transports a répondu à la demande de la municipalité concernant la signalisation sur la route 323 et a soumis un plan de modification. Une autre rencontre est prévue avec les représentants du ministère le 21 avril prochain pour discuter des autres points en suspens.

### RÉS 80-10 : INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA RUE ST-LOUIS

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le stationnement soit interdit sur la rue St-Louis du côté opposé au trottoir et que des panneaux de signalisation à cet effet soient installés.

Adoptée à l'unanimité.

### RÉS 81-10 : DEMANDE DE SOUMISSIONS CAMION FREIGHTLINER 2011

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le directeur général M. Bernard Davidson soit mandaté pour demander des soumissions publiques pour la fourniture d'un camion de marque Freightliner, modèle M2 106 pour la collecte des ordures, année 2011, lequel sera acheté à tempérament via le service PROFAM.

Adoptée à l'unanimité.

### RÉS 82-10 : ACHAT D'UNE BENNE USAGÉE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le directeur général procède à l'achat d'une benne usagée pour la collecte des déchets.

Adoptée à l'unanimité.

### RÉS 83-10 : RÉSOLUTION D'INTENTION, IMPLANTATION D'UN ÉCO-CENTRE

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil d'Amherst informe la MRC des Laurentides de son intérêt pour l'implantation d'un Éco-Centre dans la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

### RÉS 84-10 : AUTORISATION DE DÉBOURSÉS, CORRECTIFS À LA SOURCE

Considérant que la firme Génivar a déposé son rapport d'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable et recommandé des correctifs à apporter;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le Conseil autorise les déboursés nécessaires pour effectuer les correctifs proposés.

Adoptée à l'unanimité.

RÉS 85-10 : AMÉNAGEMENT DU PARC À ROCKWAY-VALLEY, AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

D'installer deux tables à pique-nique dans le parc de Rockway Valley ainsi que des balançoires pour les plus petits.

Adoptée à l'unanimité.

RÉS 86-10 : AUTORISATION DE DÉBOURSÉS, AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE SOCCER

Considérant la proposition présentée par Denis Galipeau paysagiste enr. pour l'aménagement du terrain de soccer, tourbe et clôture, à 15 500 \$ plus taxes;

Considérant qu'une partie du terrain de soccer est située sur la propriété de la Commission scolaire des Laurentides;

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

De demander à la Commission scolaire des Laurentides l'autorisation d'effectuer les travaux sur son terrain;

D'octroyer le contrat à Denis Galipeau paysagiste enr. selon sa proposition datée du 5/10/2009;

D'utiliser les crédits disponibles au Fonds de parcs et terrains de jeux pour financer les travaux;

De transférer les argents nécessaires du compte Fonds de parc et terrain de jeux (folio 280322) au compte de banque général (folio 202392).

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION, MODIFICATION AU RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE

Monsieur le conseiller Yves Duval donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement modifiant le règlement 429-07 amendant le règlement constituant le Comité consultatif d'Histoire et du Patrimoine.

RÉS 86-10 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

---

Bernard Lapointe, maire

---

Hélène Dion, sec.-trésorière adj./dga

